

Je ne pense pas sortir du cadre de ce débat en disant que le gouvernement a réalisé diverses coupures qui font comprendre aux éventuels investisseurs industriels que l'environnement est en train de passer au deuxième ou au troisième rang des préoccupations canadiennes. Car autrement le gouvernement n'aurait pas amputé le Service canadien de la faune, ni le programme du Conseil national de recherches qui concernait l'environnement. Il n'aurait pas non plus supprimé divers travaux de recherche et de développement relatifs aux ressources renouvelables. L'expérience montre que les usines filiales de sociétés étrangères font peu de recherche et de développement, qu'elles sont limitées dans leurs possibilités d'exportation et qu'elles n'ont en général que de courtes séries de rendement médiocre.

Beaucoup d'usines filiales importent une part trop grande de leur technologie. A cause de cela, le Canada est mal équipé pour l'innovation, qui est une des conditions de la mise au point de produits capables de soutenir la concurrence aiguë qui se livre ici aussi bien qu'ailleurs dans le monde. Ce sont sans doute là les principales raisons, jointes au fait qu'en général les Canadiens tiennent à rester maîtres de leurs destinées industrielles et économiques, qui ont poussé le gouvernement libéral à créer l'Agence d'examen de l'investissement étranger. C'était une bonne initiative, pour laquelle beaucoup de Canadiens ont acquis une grande estime.

• (1550)

Ce qui m'ennuie dans le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui, c'est qu'il ne tient aucun compte des principales préoccupations qui ont mené dans le passé à la création de l'AEIE. Il ne tient aucun compte du fait que, dans un pays de technologie de pointe comme le Canada, la propriété étrangère peut un jour faire que les Canadiens n'aient plus voix au chapitre dans les secteurs vitaux de leur économie. Le projet de loi ne dit rien là-dessus. Cela signifie qu'il se pourrait bien que nous n'ayons droit tout au plus qu'à une très faible participation aux futurs investissements dans les industries de pointe qui pourront surgir et se développer au Canada.

Le projet de loi ne tient pas compte du fait qu'un niveau élevé de participation étrangère peut un jour faire que l'avenir du Canada soit décidé à huis clos par les conseils d'administration de sociétés étrangères. Est-ce là ce que nous voulons?

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Caccia:** Il y a des députés là-bas qui rouspètent et qui grognent. Ils veulent peut-être participer au débat et nous faire bénéficier de leurs réponses à ces questions.

**M. Kempling:** Lisez le projet de loi.

**M. Caccia:** C'est parce que j'ai lu le projet de loi que je salue ces questions.

**M. Blenkarn:** Lisez-le.

**M. Caccia:** Les interruptions me font plaisir car elles prouvent que j'ai touché un point sensible. Le fait que les députés de la majorité n'aient pas entendu ce que j'ai à dire, montre qu'ils deviennent sensibles à la réalité.

Je soutiens, monsieur le Président, que le projet de loi ne tient pas compte du fait que les Canadiens sont arrivés dans le cours de notre évolution nationale au point où ils veulent vraiment être maîtres de leur destinée. Les Canadiens se rebellent

à l'idée que leur pays appartienne à des étrangers. Cette mesure législative nous ramène en arrière au lieu de nous mettre davantage en charge de notre économie. Il est certain que les Canadiens ne veulent pas laisser la question de l'expansion de leur économie entre les mains d'un seul ministre qui décidera où, quand et comment ces investissements pourront se faire au Canada.

Le projet de loi ne prévoit absolument aucune garantie pour la protection des travailleurs et de leur famille. Il ne protège pas le gagne-pain d'un travailleur qui a pu être au service d'une filiale pendant dix ou vingt ans. Nous avons vécu plusieurs expériences à Toronto où un jour, un travailleur apprend que sa filiale va fermer à cause de la décision . . .

**Une voix:** Et puis après?

**M. Caccia:** Et puis après? Qui a dit cela? Je voudrais bien le savoir. Cela veut que la vie d'une famille tourne au tragique. C'est triste de perdre son emploi du jour au lendemain parce que quelqu'un, quelque part, dans une salle de conseil d'administration de l'autre côté de l'océan, a décidé de fermer l'usine. Que faire alors? Le projet de loi ne tient pas du tout compte de cette dimension sociale et économique des plus importante.

J'espère sincèrement que le ministre va remédier à ces lacunes quand la mesure sera étudiée en comité. Il n'y a pas de réponse à la question de savoir ce qu'il advient d'un travailleur canadien quand un propriétaire étranger décide que la demande au Canada s'est tarie ou que peut-être l'économie est en régression et qu'il ferait mieux d'aller ailleurs où les perspectives sont plus roses.

Tout cela contredit nettement la promesse que le gouvernement a faite de créer des emplois. La politique de la porte grand ouverte aux investisseurs que le gouvernement annonce va susciter de nouvelles affaires, mais va-t-elle créer des emplois? L'investissement étranger n'entraîne pas nécessairement la création d'emplois.

Vous me faites signe que mon temps de parole est terminé, monsieur le Président. Je vous remercie de votre attention.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Questions ou observations?

**M. Blenkarn:** Monsieur le Président, je voudrais poser une question. Le député était ministre sous le gouvernement antérieur et il a sans doute passé beaucoup de temps au cabinet à discuter de la mainmise étrangère. Il pourra peut-être répondre ce que je n'ai pas su faire à la question que l'un de mes électeurs Sudha Karayi m'a posée, lui, qui aurait pu devenir le principal expert technique canadien d'une nouvelle filiale de la société LUXTEC du Massachusetts. LUXTEC devait s'établir au Canada, et nous pourrions peut-être la convaincre de le faire maintenant grâce à la nouvelle loi, pour lancer une entreprise hautement spécialisés dans le domaine des fibres optiques. M. Karayi avait fait parvenir une formule de demande d'examen de l'investissement étranger à LUXTEC, qui l'avait remplie, mais l'agence avait renvoyé la formule en demandant plus de renseignements. M. Kloots de LUXTEC avait dit à M. Karayi qu'étant donné les circonstances et vu les complications, sa société ne songerait plus jamais à s'installer au Canada pour travailler dans le domaine des fibres optiques et de la haute technologie.